

de péréquation et de solidarité. Il en ressort que la CNEP est une institution vraiment « originale » dont, on ne connaît pas, pour notre part, d'équivalent.

Signalons les autres interventions d'ailleurs fort remarquables : Jean Meunier : le nouveau cadre budgétaire (p. 20-32) ; M. Rabut : le rôle du comptable dans la commune (p. 53-65) ; Bernard Sportisse : la nouvelle comptabilité administrative des communes (p. 67-83) ; Jean Marc Simon : la trésorerie communale (p. 85-94) ;

Les commentaires, analyses, chroniques contenues dans les 4 autres numéros, qui nous éclairent sur les préoccupations de l'administration sont d'importance variable (2 à plusieurs pages) et de qualité tout aussi variable, ce qui ne nuit nullement à leur sérieux. Relevons au passage des études fort intéressantes : le statut de la ville d'Alger ou l'organisation administrative d'une commune de rang international (n° 1, p. 17-21) ; la réforme de l'assistance médicale gratuite (n° 2, p. 23-31) ; le département de Constantine (n° 2, p. 5-14) ; les finances locales après le code communal (n° 3 p. 5-16) qui semble être écrit sous la plume du directeur général des collectivités locales ; l'organisation administrative du ministère de l'intérieur (n° 3, p. 52-55) ; le département des Oasis (n° 4, p. 7-11) ; la fiscalité des taxes sur le chiffre d'affaires (n° 4, p. 21-33).

Mais l'anonymat des articles, entraîne un certain malaise car on aimerait découvrir un visage ami ou le nom d'un fonctionnaire connu au bas d'une étude.

Créée pour informer les membres et les responsables des assemblées populaires communales et des assemblées départementales, la « Revue des collectivités locales » n'est pas diffusée dans le public et il est assez difficile de se la procurer. Sa diffusion dans le commerce aiderait sur bien des points le chercheur comme le simple citoyen. Ou aimerait que la pagination de la revue soit continue ce qui faciliterait la recherche de toutes références.

Ces quelques remarques n'affectent en rien son contenu car d'emblée elle a conquis sa place parmi les revues qui existent en Algérie. Souhaitons pour elle, longue vie !

Amine BOUSSOUAH.

**Bulletin MAGHREB 1967. — Rédigé par le CERL, Section Afrique du Nord de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, Paris.**

Arrivé à sa quatrième année d'existence, ce bulletin bimestriel se présente sous une nouvelle formule qui a pour but, en évitant certains inconvénients relevés par la première, de mieux suivre encore l'ensemble

de l'actualité maghrébine. Désormais, il se compose de cinq parties : la première, intitulée « **Faits et Questions d'actualité** » contient un exposé des événements et une nouvelle rubrique « **Notes d'actualités** » consacrée à un fait important. On retrouve les chronologies, les unes intéressant le « **Maghreb dans les organismes internationaux** », les autres propres à chaque pays. Les études de fond sont regroupées sous l'intitulé « **Etudes et Documents** ». La rubrique législative « **et** » la Notice bibliographique conservent leur place et leur aspect.

Les articles présentés illustrent les deux directions suivies cependant continuent à faire une place privilégiée aux relations internationales du Maghreb. En deuxième lieu des analyses économiques, financières, administratives traitent des problèmes spécifiques à chacun de ces pays, ou tendent à une étude comparée.

La recherche de la place internationale du Maghreb fournit le thème de trois études qui s'efforcent de la définir par rapport à l'Afrique, à la francophonie ou à l'Italie.

« Dans quelle mesure l'Afrique du Nord est-elle africaine ? » L'auteur (n° 19, pp. 23-33) constate la nature dualiste du Maghreb « arabe » inclus dans les relations et les organisations internationales de ces deux mondes ». Pour tenter de répondre, il est fait appel à l'histoire, aux courants commerciaux, aux liens religieux. Force nous est de constater la faiblesse de ces divers liens. Mais le facteur essentiel sera « l'interaction des mouvements nationalistes », qui va se traduire par la naissance de l'O.U.A. Suit alors un historique des relations entre pays arabes et pays d'Afrique Noire, caractérisées par des divisions, exprimées en deux alliances concurrentes et contraires à l'idée d'unité africaine.

Le Maghreb participe à la réconciliation et les relations interafricaines s'incrinvent dans un cadre nouveau. En effet « lorsqu'une institutionnalisation satisfaisante de l'idée panafricaine arrêta la course aux alliances sur le continent... les membres nord-africains trouvèrent là un nouveau forum susceptible de compléter les relations bilatérales qu'ils lièrent avec les autres Etats africains. »

La politique suivie par les trois pays du Maghreb se résume en une variation sur le thème de l'unité, de l'indépendance et du développement. Pour l'Algérie elle se traduit par un soutien actif des mouvements de libération, la protection de ses frontières méridionales et le maintien de liens étroits avec les Etats qui partagent ses conceptions. Elle est conduite ainsi à dépasser le cadre africain et à se placer à la tête des mouvements afro-asiatiques. Deux impératifs d'intérêt national guident la politique marocaine : l'irréductibilité à l'encontre de la Mauritanie, cause d'un isolement croissant, la pousse à l'obligation d'entretenir de bonnes relations avec les Etats africains. Il est mis l'accent sur le thème économique du développement considéré sous l'angle de la protection économique de l'Afrique et du commerce marocain en Afrique.

A l'encontre de ces deux Etats « aucun problème d'importance nationale n'a obligé la Tunisie à rechercher un soutien en Afrique ».

On note l'identité de caractère entre la politique intérieure et la politique africaine, fait d' « anti-révolutionnisme », prônant la théorie des étapes successives et la médiation, à la base de l'attitude souple envers l'unité africaine.

Enfin l'auteur passe en revue les mécanismes des relations inter-africaines dont l'originalité est de faire une place importante aux contacts personnels entre gouvernements ; visites officielles, afin de créer une atmosphère favorable d'une coopération étroite, « missions » spéciales, soit politiques soit techniques, consacrées à des questions occasionnelles mais importantes. Un dernier cadre de rencontres est fourni par les organisations internationales.

De l'examen des relations interafricaines, il ressort deux idées essentielles. Les Etats du Maghreb ressentent la nécessité d'une approbation générale du continent afin d'échapper à un isolement éventuel. Mais il ne contrôlent pas les affaires africaines en raison des limites de leur puissance ce qui les conduit à restreindre le cadre de leurs relations. Ainsi l'auteur peut-il conclure que l'Afrique du Nord « définitivement africaine » ne l'est que d'une « façon sélective et importante ».

La poursuite des relations interafricaines peut s'effectuer à un autre niveau en raison de circonstances historiques communes, c'est-à-dire dans le cadre de la francophonie (n° 23, pp. 32 37).

On constate que « la dynamique d'un patrimoine culturel commun » à 175 millions d'hommes ne bénéficie d'aucune organisation. L'usage d'une même langue et la participation à une même culture sont des facteurs d'unité mais quelle forme faut-il donner à cette collaboration ?

L'initiative est partie d'un Etat maghrébin, la Tunisie, qui proposa en 1957 l'institution d'une communauté franco-nord africaine, puis son extension à l'ensemble des pays africains francophones lorsque la France eut tourné « le dos au colonialisme ». Dans cet effort le Président Bourguiba fut rejoint par le Président Senghor qui réclame la constitution d'un ensemble où « les nations d'une même culture et d'une même langue s'associeraient au sein de la Francité ». Cependant un certain clivage apparaît quant à la forme à donner à cet ensemble. Pour le premier il faut d'abord mettre sur pied certaines infrastructures communautaires, sans attendre une approbation unanime, et considérer ensuite l'harmonisation économique voire politique : « la francophonie doit être un moyen de mieux communiquer sans implications politiques ni économiques. Pour sa part le Sénégal estime difficile de séparer ces différents aspects. Le Président Senghor utilise une terminologie propre au Père Teilhard de Chardin pour définir la francophonie : « la francophonie est culture... un mode de pensée et d'action, une certaine manière de poser les problèmes et d'en chercher les solutions. C'est une communauté spirituelle, une noosphère autour de la terre ».

Cependant ce projet se heurte à de sérieuses oppositions, en provenance soit des autres Etats maghrébains, soit de l'Afrique Noire. De même l'extension de la Francité au-delà de l'Afrique s'accompagne parfois d'une politisation et de difficultés. Pour le Maroc et l'Algérie,

il s'agit d'un « projet inopportun et saugrenu » qui va à l'encontre de la nécessité de restaurer ses valeurs propres et son histoire. En outre, on redoute qu'il fournisse l'occasion d'une renaissance d'une certaine dépendance à l'égard de la France.

Mais la satellisation de noosphère autour de la terre dépend de la volonté de l'Etat qui dispose des moyens de lancement. Or, le gouvernement français, afin d'éviter toute accusation, fait preuve d'une certaine discrétion et « incline à laisser la francophonie faire seule ses premières armes ». On ne peut mettre en doute la réalité d'un monde francophone qui se traduit par divers liens et organismes. L'assistance culturelle et technique française, le maintien de structures économiques et de relations commerciales, s'accompagnent du lien linguistique, mais s'agissant essentiellement de culture, comment assurer son maintien et son développement ?

Parmi les pays qui ont des attaches particulières avec le Maghreb, l'Italie occupe une place originale examinée par M<sup>lle</sup> BIBES (n° 20, pp 28-42). L'attitude de l'Italie envers le Maghreb est faite d'un complexe de sentiments et d'intérêts. Sa vocation méditerranéenne se trouvait contrariée par l'impossibilité de s'opposer à la politique de la France. La présence d'importantes minorités italiennes pouvait dans certains cas l'amener à hésiter entre une entente entre européens et celle avec les nationalistes. Si son attitude fut plus réservée à l'égard des mouvements nationalistes tunisiens et marocains, elle se montra très favorable par contre à l'égard du FLN. L'auteur passe en revue les relations entretenues avec les Etats maghrébins, dégage les perspectives de coopération notamment dans les échanges commerciaux et dans les possibilités d'investissement des sociétés italiennes. Le domaine pétrolier apparaît comme le secteur privilégié de l'activité économique italienne. Il se révèle que l'Italie a pour ambition constante d'être présente au Maghreb, cette présence se traduit essentiellement dans les relations économiques qui peuvent, comme dans le cas de l'association du Maghreb à la C.E.E. (cf. n° 19, p. 39, conférence de M. Masmoudi sur l'avenir des relations du Maghreb et de la C.E.E.) aller à l'encontre de certains intérêts italiens. Mais les craintes de ces derniers ayant été apaisées, rien ne s'oppose plus, et l'actualité nous le démontre, au développement des relations les plus fructueuses.

Suivant une deuxième direction, d'autres études s'attachent à l'examen de problèmes propres au Maghreb. Tout naturellement donc l'une d'entre elles pose la question fondamentale de l'avenir de la vigne au Maghreb » (n° 20, pp. 42-49).

Partant de la constatation que « le destin de la viticulture nord africaine a été pour une large part déterminé à l'extérieur du Maghreb », l'auteur énonce que parallèlement, le rôle du monde extérieur dans l'évolution future de la viticulture maghrébine paraît devoir être aussi décisif. Mais la politique vinicole maghrébine ne saurait être définie qu'en tenant compte du marché français du vin. Relevant l'importance de la viticulture pour l'économie des trois pays, l'auteur aboutit à la conclusion de la nécessaire révision de la politique viticole de l'époque

coloniale, en raison de l'irrégularité des volumes exportables et surtout de la dépendance étroite à l'égard de la France pour les débouchés. Le marché français ne peut plus absorber les exportations maghrébines de l'ampleur de celles de l'époque coloniale. L'auteur ébauche alors les traits d'une nouvelle politique viticole. La diminution de la production est un impératif mais elle doit résulter d'une politique de reconversion cohérente. Il importe de définir la place et le rôle de l'agriculture dans le développement économique du Maghreb. Deux types de mesures sont à envisager ; les unes, du ressort de la politique agricole des gouvernements, doivent déterminer un objectif de production correspondant à l'importance des débouchés, les autres concernent les exploitations viticoles qui doivent être reconverties ou dont les rendements doivent être relevés. Le succès sera fonction du maintien du niveau de l'emploi et du choix des cultures de remplacement. Dans cet effort, l'aide d'organismes internationaux et l'aide bilatérale, essentiellement celle de la France, seront déterminantes.

On relèvera ensuite des analyses comparées des régimes de l'assurance (n° 19, pp. 33 39) au Maghreb, ou bien des régimes de la nationalité dans ces trois pays (n° 21, pp. 31 46). En ce qui concerne les sujets spécifiques, ils vont de l'étude des « projets et problèmes de l'agriculture marocaine » (n° 24, p. 27), au « projet de réforme de l'enseignement en Tunisie » (n° 23, p. 10) on retrouvera encore l'analyse des budgets des trois pays (n° 21, pp. 7 12) et (n° 24, p. 7), la Charte d'Alger (n° 24, p. 40). Il faut signaler enfin une très intéressante étude du Professeur Le Tourneau sur « les Recherches et publications actuelles sur l'Afrique du Nord » (n° 22 pp. 42 54) d'où il ressort que l'Afrique du Nord n'a cessé d'être un terrain d'études privilégié pour certains organismes universitaires ou scientifiques. La recherche est d'abord le fait des Etats maghrébins eux-mêmes, de la France, des Etats-Unis et de l'Union Soviétique. Les livres et articles sont présentés selon un classement géographique.

Enrichi par cette nouvelle présentation, le bulletin Maghreb continue d'apporter les informations les plus diverses et complètes et constitue un instrument indispensable à tout chercheur s'intéressant aux problèmes maghrébins.

Gabriel LAFERRANDERIE.

**ANNUAIRE DE L'AFRIQUE DU NORD 1965. — Centre de Recherches sur l'Afrique Méditerranéenne d'Aix-en-Provence, CNRS, Paris, 1966, 1067 pages.**

Ce n'est pas faire œuvre d'actualité que de donner maintenant un compte rendu de l'Annuaire de l'Afrique du Nord de 1965. Le commentateur est d'autant plus embarrassé que l'annuaire de 1965, à la différence des précédents est paru avec moins de retard sur le millésime. Il doit donc se borner à souligner la richesse du recueil connu des lecteurs attentifs aux problèmes du Maghreb.